



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la **SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE** le :

Vendredi 25 septembre 2020
à 18 heures

ORDRE DU JOUR
Session ordinaire

Affiché, le 21 septembre 2020

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'Adjoints
3. Election des Adjoints
4. Election des délégués communaux (titulaire et suppléant) au SIDELC : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher
5. Election des délégués communaux (2 titulaires et 2 suppléants) au SICOM : Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection
6. Lecture de la charte de l' élu local
7. Affaires diverses

Le Maire,
Eveline MARIER

